

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CELLULE

« LITIGES ET CONTENTIEUX »

Séance du 04 Avril 2024

PRESENTS : G. GOUZERCH – C. CARADO – D. LE BOUEDEC -

Trophée du Morbihan U 16 – Match du 30 Mars 2024 -

G.J. Pays de Rochefort / Lorient Sports

La Commission fait évocation concernant le nombre de joueurs mutés hors période inscrits sur la feuille de match.

Lors de cette rencontre, le club de Lorient Sports alignait deux joueurs mutés hors période ;

ROLLAND Angélo licence 2547860453 enregistrée en date du 03/01/2024

KEROMMES Soen licence 2547280299 enregistrée en date du 15/01/2024

L'article 82 de la LBF stipule que le nombre de joueurs mutés inscrits par équipe sur la feuille de match est limité en Compétitions jeunes à 1 joueur muté hors période.

Par ces motifs, la Commission donne match perdu au Club de Lorient Sports.

Le G.J. Pays de Rochefort qualifié pour prendre part à la suite de la compétition.

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, article 98.1 des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne.

Le responsable de la cellule « Litiges et contentieux »

LE BOUEDEC Didier

